

Le Vote des Femmes au Sénat

n° 1073

03/07/1933

Tout est prétexte à qui ne veut rien faire. Bien des sénateurs qui étaient peu désireux d'aborder la suite de la discussion relative au vote des femmes, avaient une raison toute trouvée, l'encombrement de l'ordre du jour et la nécessité de partir au plus tôt en vacances.

La raison eût été mauvaise, le prétexte insuffisant pour une assemblée décidée à bien faire : en face d'une question grave, les vacances pouvaient être différées de huit jours.

Il est vrai que tout l'effort de nos adversaires est de feindre de considérer le débat relatif au suffrage des femmes comme un débat purement académique, et la question en elle-même comme tout à fait accessoire. C'est là une impression que l'on s'efforce de répandre dans le pays et qu'il ne faut pas cesser de combattre. Ce doit être là le premier acte de notre propagande, montrer à tous l'intérêt primordial de la question. Il n'y en a pas de plus importante.

« Les lois qui établissent le droit de suffrage, dit Montesquieu, sont fondamentales dans un gouvernement démocratique. En effet, il est aussi important d'y régler comment, par qui, à qui, sur quoi, les suffrages doivent être donnés, qu'il l'est, dans une monarchie, de savoir quel est le monarque et de quelle manière il doit gouverner ». Ce que Lamartine a traduit dans son poétique langage, en ces termes : « Les lois électorales sont les dynasties des pays libres ».

J'ajoute que cette question, déjà si considérable par elle-même, se double d'une autre question non moins grave, celle de savoir si la femme sera enfin considérée dans la République française comme l'égal de l'homme ou si elle continuera d'être traitée en être inférieur. Et si l'on fait état que dans la plupart des nations civilisées la question a été résolue dans le sens de l'égalité des deux sexes on s'explique pourquoi, le pouvoir étant partout ailleurs entre les mains des hommes et des femmes, l'influence de la France, restée étroitement attachée, malgré le progrès des temps, à la loi salique, s'amointrit de plus en plus dans le monde.

Toutes ces considérations eussent justifié notre désir tenace. Mais l'aurions-nous emporté? Était-il utile de livrer une bataille sur une question de mise à l'ordre du jour, où, nous le savions, tous les indécis auraient voté contre nous, alors que nous avons l'espoir fondé d'en grouper quelques-uns à nos côtés, à la rentrée? Après une enquête très approfondie, auprès de nombreux collègues nous avons acquis la certitude que, pour diverses causes, il y avait beaucoup plus de chances pour nous au mois de novembre qu'en ce moment, que tels et tels qui se seraient prononcés actuellement pour le renvoi, appuieraient à la rentrée la fixation du débat, et, allant plus loin, quelques-uns se

sont déclarés prêts à se rallier au suffrage municipal. L'accueil que nous a fait, à Bachelet et à moi, le Sénat, les sympathies qui se sont manifestées, nous donnent l'impression d'une certaine détente, d'un certain amoindrissement des hostilités. Je ne vais pas jusqu'à prétendre que nous aurons certainement cause gagnée. Mais je crois fermement que le succès n'est pas loin, que si nos adversaires par hasard l'emportaient encore ce serait leur dernière victoire, obtenue avec une majorité moindre que jamais, et que nous aurions bientôt une prompte et décisive revanche.

Louis Martin
Sénateur du Var.

✱

On lira plus loin le compte-rendu de la séance du Sénat du 29 Juin, concernant l'intervention de M. Louis Martin sur le vote des femmes.

Comme nous le prévoyions et nous pouvons même dire, comme nous le souhaitions, étant donné la date tardive, le groupe féministe du Sénat a décidé de remettre la discussion du vote des femmes à la rentrée. Il restait en effet trop peu de temps pour discuter à fond la question qui nous intéresse et si vraiment les Chambres devaient se séparer dans quelques jours il n'était pas possible d'examiner les différentes propositions déposées au Sénat.

Comme on le sait, le règlement du Sénat veut que la première proposition mise en discussion soit celle qui s'éloigne le plus de la conclusion du rapporteur. M. Héry s'étant prononcé au nom de la commission contre tout droit politique à accorder aux femmes, ce sera la proposition Louis Martin qui demande l'intégralité de nos droits qui viendra la première en discussion.

Si celle-ci est repoussée, on abordera alors la question du vote municipal. Sur cette question d'ailleurs l'amendement n'est pas encore déposé, mais plusieurs membres de la gauche démocratique dont M. Peltier, sénateur de Saône-et-Loire, sont tout disposés à le faire.

Si le vote municipal était à son tour repoussé, le Sénat serait invité à examiner la proposition de M. François de Saint-Maur tendant au vote des femmes chefs de famille et peut-être même à ce moment y aurait-il une autre proposition que celle de M. François Saint-Maur pour poser de façon plus précise et plus générale la question de l'électorat et de l'éligibilité des femmes chefs de famille.

Enfin, si aucune de ces propositions n'avait obtenu satisfaction, on arriverait au projet de M. Violette qui prévoit, comme on le sait, des femmes assesseurs dans les conseils municipaux, femmes élues par les femmes, selon les modalités proposées déjà à la Chambre par M. Emile Borel.

D'après le débat de la semaine dernière nous pouvons prévoir que le président de la Commission et son rapporteur demeureront impitoyablement hostiles. M. Jean Durand a cependant promis en séance de rester « impartial ». En fait, c'est tout ce que nous pouvons lui demander.

Quant à M. Héry, il a fait preuve, une fois de plus, de mauvaise foi en niant les paroles prononcées l'an dernier par le Président de la Commission. Et puisqu'il a demandé que l'on rappelle publiquement les paroles prononcées par M. Rabier nous nous faisons un devoir et un plaisir de lui donner satisfaction.

Voici textuellement ce que M. Rabier a dit à la séance du 6 juillet 1932 :

« Nous sommes saisi d'une demande d'urgence: il n'y a qu'à voter; chacun se prononcera selon sa conscience et son opinion. (*Mouvements divers*).

« Ce que je dis est conforme au règlement que je vois entre les mains de mon ami M. Mauger, qu'il se rapporte à l'article 65 et il verra que je suis dans la vérité.

« *A la rentrée, d'une façon comme de l'autre nous reprendrons la question et le Sénat sera appelé à en discuter.* »

Il ressort très nettement de cette dernière phrase que le Sénat, lorsqu'il sera appelé à reprendre la question, n'aura pas à se prononcer sur la mise à l'ordre du jour d'une nouvelle délibération, mais, comme l'a très bien fait remarquer M. Hervey, sur la suite de la discussion engagée l'an dernier. M. Héry et quelques-uns de ses amis ont voulu, il y a un an, faire une manœuvre dilatoire, ils l'ont obtenue, mais s'ils espèrent continuer ce petit jeu en trompant le Sénat et l'opinion publique, ils se heurteront non seulement aux protestations des femmes indignées, mais à la majorité de leurs collègues du Sénat, car nos adversaires eux-mêmes ne suivront certainement pas M. Héry sur le terrain des équivoques et de la mauvaise foi.

Nous devons remercier MM. Louis Martin, Alexandre Bachelet, Bruguière, d'avoir pris la semaine dernière la parole en notre faveur. Nous savons aussi que le jour venu nous trouverons encore de nombreux amis pour défendre nos droits.

La question devant être reprise en octobre ou en novembre, nous insistons pour que, dès maintenant, nos groupes prennent leurs dispositions non seulement pour agir pendant les vacances sur les sénateurs, mais pour organiser, dès le début d'octobre, des meetings dans tous les départements.

M. Bracke nous a assuré que lui-même serait prêt sitôt après les vacances, à présenter la question à la Chambre des Députés. Il faut donc qu'à ce moment-là un grand mouvement d'ensemble bien préparé, soulève l'opinion publique en notre faveur.

C. Brunshvicg